



Fiche Technique FT/EPI 02

La protection du corps : La tenue S.P. F1

Service	Groupe de travail EPI	C.H.S. Directeur Départemental
Date de réalisation	22/08/2007	
Date de validation	22/08/2007	02/10/07-30/10/07
Date de modification	22/02/2008	10/11/2009 - 11/2009



Cout financier :

Environ 55 € T.T.C. pour le pantalon SPF1.
Environ 69 € T.T.C. pour la veste SPF1.

1° - Définition et caractéristiques :

E.P.I de Catégorie 3 : risque majeur.

La tenue F1 est un ensemble 2 pièces d'exercices et d'interventions de couleur bleue foncé composant la tenue de base du sapeur-pompier en opérations en lui protégeant le corps.

Le port de ces 2 pièces peut être dissocié en fonction de la nature de l'intervention.

La tenue F1 est composée à 98% de fibres aramide et à 2% d'autres fibres et est équipée de bandes rétro-réfléchissantes de couleur gris argent sur les 2 effets.

Poids : Non communiqué

Taille : Pantalon F1 : de 76 à 120

Veste F1 : de 88 à 136

Dotation : 6 pantalons / 3 vestes pour les S.P.P.

3 pantalons / 2 vestes pour les SPV/SPVC/PROVO

2 pantalons / 2 vestes pour les S.H.R./Officiers

2° - Conditions de port :

Toutes interventions SP courantes. Formations. Cérémonies.

Feux urbains :

La veste F1 devra être retirée lors du port de la veste de feu textile.

Le port du pantalon F1 est **OBLIGATOIRE** avec le surpantalon textile.

Feux d'espaces naturels :

Port de la veste F1 **en dehors des phases d'attaque** et sur ordre du C.O.S. : manches baissées, col fermé avec cagoule de protection à l'intérieur et port des gants déblais par-dessus les manches.

Secours routier :

La veste F1 sera portée (hors feu) et devra avoir les manches baissées (Personnel VSAV).

Interventions sur Voie publique :

Le port de la tenue F1 (hors feu) sera OBLIGATOIUREMENT combiné au port de la chasuble.

3° - Contrôle/Vérification :

L'agent doit absolument vérifier son EPI à chaque prise de garde et après chaque utilisation. Il rendra compte à sa hiérarchie en cas de sollicitations particulières (atmosphères corrosives, souillures...).

- Etat des coutures (coupures, perforations, brûlures...)
- Etat du tissu (coupures, perforations, brûlures, souillures...)
- Etat des auto-agrippants
- Etat de fixation des boutons
- Etat des fermetures à glissières
- Etat de propreté des bandes rétro-réfléchissantes
- Etat du bas de manche intérieur
- Etat des passants de ceinture : présence, qualité.

4° - Entretiens :

A - Régulier :

Entretien exclusif par une société extérieure suivant la procédure interne en vigueur.

Seul l'entretien externalisé garanti à chaque lavage les propriétés de protection de cet EPI (port du surpantalon) par l'application d'un traitement déperlant spécifique.



Le lavage individuel est donc **INTERDIT**.

Stockage dans le vestiaire de feu exclusivement de la tenue utilisée et à l'abri de tout contact avec d'autres effets Incendie (utilisation de la paroi intérieure).

B - Périodique :

Les éléments composant la tenue F1 sont remplacés :

- Dès qu'une usure anormale est constatée l'agent après validation chef de garde et/ou référent E.P.I. du C.I.S.,
- Après 50 lavages (puce électronique) Remplacement par la société d'entretien externalisé.



En cas de doute sur l'état de votre équipement, prévenez votre référent EPI ou votre chef de garde.

Références juridiques : NF EN 531 - Arrêté du 06/05/00 - Note DDSC du 15/01/2004 - Fiches d'interprétation DDSC 1,2,4 et 5.

Références internes : Tous modules de formation - Règlement départemental d'habillement - Note de service relative à l'entretien externalisé des EPI (NIGT200604790 du 07/06/2006), Fiches opérationnelles, Procédures Bureau Distribution/Atelier EPI V, C.H.S. du 02.10.2007.